

Deux caméras mobiles contre les déchets sauvages

MONT-SAINT-GUIBERT

Le conseil communal de mercredi fut l'objet de quelques échanges croustillants pour des sujets touchant de près tous les citoyens.

Il fut surtout question de caméras et de robots-tondeuses mercredi en début de soirée au conseil communal guibertin.

Deux caméras mobiles ont en effet été achetées par la Commune, lui permettant de les placer à divers endroits du village en vue d'éviter des déchets sauvages. Sans citer leur localisation, il semble que quatre zones bien connues ont été identifiées. Lorsqu'il sera en fonction, l'agent constatateur pourra ainsi agir vis-à-vis des comportements inci-

viques. Le vote a été acquis à l'unanimité, moins l'abstention remarquée d'un des conseillers de la majorité MSG Co-Hé-sion, Albert Fabry : « Je suis agriculteur. Dans les champs, je vois des cannettes, des coussins, des matelas, quasiment parfois une maison ! Un tel placement

est logique et très sain. Mais aussi très malsain. On en met quatre, puis on va les déplacer. Puis il y en aura partout... »

Même si son bourgmestre le rassura en précisant que ces caméras étaient limitées à l'environnement, le bouillant Corbaisien n'en démordit pas.

Ce dernier ne manqua à nouveau pas d'intervenir au sujet de la modification du règlement général de police et l'interdiction de l'utilisation des robots-tondeuses entre 20 h et 7 h. « La détermination de ces heures résulte d'un consensus au sein de la zone de police Orne-Thyle », a ex-

« Ce n'est pas le "Jardin extraordinaire" qui va faire la loi au conseil communal. »

pliqué Marie-Céline Chenoy (MSG Co-Hé-sion), échevine du Bien-Être animal, les robots tondeuses étant régulièrement pointés du doigt pour leurs dangers vis-à-vis des hériçons.

« 20 h, c'est bien tard. Pourquoi pas plus tôt ? », soulignèrent, en chœur, les conseillers Écolo, mettant en exergue une récente émission du Jardin extraordinaire et s'abstenant par la suite. « L'ensemble des règlements de police des

communes de la zone va être modifié dans ce sens. Il s'agit d'un consensus. C'est mieux que de ne pas agir », répliqua l'échevine.

« Pourquoi nous emmerder pour ces heures ? lança Albert Fabry. Ce n'est pas le "Jardin extraordinaire" qui va faire la loi au conseil communal de Mont-Saint-Guibert. Ne tondons plus les pelouses alors, ce sera mieux pour l'écologie ! Bientôt, tout le monde sera obligé de manger vegan... »

ÉRIC DAVAUX

Plus de soucis de parking rue de Corbais

La Commune a racheté pour 26 370 € – bien loin de la demande initiale approchant les 80 000 € – le terrain appartenant à Vivaqua et situé devant les installations de la Guibert SportArena le long de la rue de Corbais. Jusqu'il y a peu utilisé par les usagers de ces infrastructures et par les spectateurs, cette petite surface sert aujourd'hui de parking provisoire pour les riverains. « Plus aucun problème de stationnement sauvage n'est constaté le long de la rue de Corbais,

explique le bourgmestre, Julien Breuer (MSG Co-Hé-sion). Joueurs et spectateurs ont désormais pris l'habitude d'aller stationner leurs véhicules aux endroits prévus dans l'avenue du Cerisier, à l'arrière des infrastructures sportives. »

Même si le conseiller Éric Meirlaen (Écolo) a manifesté son mécontentement de devoir payer pour les riverains, tout en « râlant que tout soit toujours à la voiture », le point fut approuvé à l'unanimité. Et, tancé sur le peu d'avancées en ter-

mes de mobilité, le bourgmestre rappela qu'Écolo occupait cet échevinat au cours de la législature précédente. Et de conclure : « Il reste trois ans pour vous surprendre. »

À noter également que les comptes de la Régie communale autonome (RCA), gestionnaire, entre autres, des infrastructures de la rue de Corbais, mais aussi du centre sportif Jean Moisse, présentent, pour l'exercice 2020, un bénéfice de 10 128 €. É.DX.



L'Avenir - Local: Brabant Wallon 08/10/2021, pages 4 & 5

Tous droits réservés. Réutilisation et reproduction uniquement avec l'autorisation de l'éditeur de L'Avenir - Local: Brabant Wallon

